

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DE L'ISÈRE

Grenoble, le 14 novembre 2015

Mis en œuvre de l'état d'urgence en Isère à la suite des attentats perpétrés le 13 novembre à Paris

Suite aux attentats terroristes survenus à Paris le 13 novembre, le Président de la République a décrété l'état d'urgence sur le territoire métropolitain et en Corse à compter du 14 novembre 2015 à zéro heure.

Les services de gendarmerie, de police et de renseignement, ainsi que les forces armées se sont réunis samedi matin sous la présidence du Préfet pour définir la stratégie de sécurité appropriée au département. Les patrouilles et les mesures de vigilance autour des lieux sensibles ont d'ores et déjà été renforcées pour assurer la protection de la population.

Si les manifestations, spectacles et réunions de toute nature ne sont pas interdits, les organisateurs et responsables d'établissements sont invités à prendre les dispositions de sécurité nécessaires. Ils peuvent notamment contrôler les accès et les effets des personnes concernées. L'accès pourra être refusé à quiconque ne se soumettrait pas à ces contrôles.

Le deuil national de trois jours décrété par le Président de la République invite néanmoins à la retenue s'agissant des manifestations à caractère festif.

Les voyages scolaires sont par ailleurs annulés jusqu'à nouvel ordre.

À l'heure actuelle et en vertu du décret instituant l'état d'urgence, les préfets pourront en fonction des circonstances et de l'évolution de la menace :

- interdire la circulation des personnes ou des véhicules dans les lieux ou aux heures fixés par arrêté ;
- instituer, par arrêté, des zones de protection ou de sécurité où le séjour des personnes est réglementé ;
- interdire le séjour dans tout ou partie du département à toute personne cherchant à entraver, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics.

L'ensemble de ces mesures exceptionnelles viendront renforcer le dispositif Vigipirate d'ores et déjà en vigueur.

En ces moments tragiques pour notre pays, alors que les forces de l'ordre sont mobilisées pour assurer la sécurité de nos concitoyens, le Préfet de l'Isère appelle tous les habitants du département à la vigilance.

Rappel des consignes permanentes Vigipirate :

Le plan Vigipirate mobilise tous les acteurs concernés par la protection contre le terrorisme : l'État mais aussi les collectivités territoriales, les opérateurs économiques et l'ensemble des citoyens

L'activité d'un individu ou d'un groupe qui paraîtrait anormale doit être signalée aux forces de l'ordre, aux patrouilles militaires ou aux services de surveillance et de sécurité du lieu dans lequel vous vous trouvez. Cette attitude citoyenne a déjà permis de déjouer des tentatives d'attentats et d'actes de malveillance. Ayez les bons réflexes à tout moment : www.risques.gouv.fr

Il est recommandé à tous ceux qui prévoient de se rendre dans un pays étranger de consulter la page « Conseils aux voyageurs » sur le portail www.diplomatie.gouv.fr et de s'inscrire sur le portail « Ariane » pour être informé de tout événement important concernant la sécurité.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 07
communication@isere.pref.gouv.fr



@Préfet38